

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018



Date de convocation : 6 Février 2018

**PRÉSENTS** : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, SAGOT Judith, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Guillaume, BIROT Serge, CERCEAU Pierre, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, METEAU Séverine, PICORON Andrée, THIBAUD Sébastien.

**EXCUSÉS** : BERLAND Benoît, BONNET Franck, COURSEAU Hélène, PELLETIER Nadège, POUPEAU Yvon, RONCIN Sophie, SERVANT Bernard, TOMBU Catherine.

**Secrétaire de séance** : BARREAUD Daniel

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 Janvier 2018.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention DETR pour la construction des vestiaires de foot et d'un club house au stade de Fontaines.
3. ACCEPTE la demande de participation financière 2018 de l'ADMR de Maillé pour 573,00 €.
4. FIXE les participations pour la location des salles des fêtes pour l'année 2018, comme suit :
  - Le Club de l'Amitié de Doix : 80,00 €
  - Le Club du 3<sup>ème</sup> âge de Fontaines : 125,00 €
  - L'Association « Au plaisir de la Danse » : 270,00 €
  - L'association GV section Yoga : 135,00 €
5. ACCEPTE le devis de l'entreprise BONNET pour les travaux au Pont Soulard d'un montant de 9 800,00 € HT.
6. DECIDE de prendre possession de la parcelle ZD n°35 d'une contenance de 3 544 m<sup>2</sup> selon les dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : la propriétaire Mme Marie AMELINEAU veuve GUERIN Gustave est décédée le 20 janvier 1978. Or dans son testament en date du 19 décembre 1964, elle avait léguée à la Commune de Doix cette parcelle à la charge de la commune d'entretenir le tombeau de famille au cimetière de Doix. Des correspondances de notaires ont été retrouvées et il en résulte que rien n'a été fait pour que la commune soit reconnue pleinement propriétaire de cette parcelle. De plus après enquête, il s'avère qu'aucune contributions foncières n'ont été acquittées depuis son décès.
7. ACCEPTE le transfert à la communauté de communes de la parcelle ZH n°62 en ZAE Le Champ Peroux d'une superficie de 7 410 m<sup>2</sup> au prix de 4,65 € HT le m<sup>2</sup>.

8. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département de la Vendée pour la réalisation d'un aménagement de sécurité sur la RD 204 en entrée d'agglomération, convention qui autorise ces travaux et définit également les charges d'entretien ultérieur.
9. APPROUVE la modification de la régie d'avances et de recettes pour le centre de loisirs comme suit :
- o L'article 2 est modifié comme suit : cette régie est installée au Centre de Loisirs de Doix lès Fontaines, 8 rue de l'Eglise. Elle fonctionne du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.
  - o L'article 9 : Le régisseur **est assujéti** un cautionnement fixé, après avis du trésorier de Fontenay-le-Comte, selon la réglementation en vigueur.

Les autres articles de la délibération du 3 juillet 2017 créant la régie restent inchangés.

10. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la motion proposée par Monsieur HENRIET député de la Vendée concernant la création d'une voie rapide Fontenay-le-Comte/Rochefort.

POINT COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Début de l'étude de transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de communes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Prochain conseil municipal : mardi 27 mars 2018 à 20h30 à la salle polyvalente de Fontaines.

*Fait à Doix lès Fontaines, le 19 Février 2018*  
*Le Maire,*  
*Lionel PAGEAUD*

